



1788. L'Empereur Trajan.

FACILIS AD BONEM PRINCIPEM ADITUS.

TRAJANUS IMPERATOR ROMANUS æquè & exteris quaslibet nationes publicè audiens. Omnia Principis boni officia implere solitus; ita iustitiæ amans, ut per se ipse & causas cognosceret, & jus etiam sæpe diceret; nimiram intelligens, quàm periculofam esset nonnunquam veri inquirendi curam aliis permitti.

UN BON PRINCE EST D'UN FACILE ACCÈS.

L'EMPEREUR TRAJAN donnant des Audiences publiques aux Romains et à toutes les nations qui se trouvoient à Rome. Ce Prince instruit de ses devoirs aimoit tellement la Justice, qu'il la rendoit lui-même, et vouloit connoître la vérité, sachant combien il est dangereux de s'en rapporter aux autres. 1788. Peint. de Trajan.

À Paris chez M. Duchesne Graveur du Roi, rue d'Anjou.



